

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE**  
**MRC DE PORTNEUF**

**PROCÈS-VERBAL** d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **9 juillet 2024** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Pascale Bonin  
Diane Blouin  
Conseillers : Jacquelin Goyette  
Jérémy Martin  
Alain Lavoie  
Gilbert Dumas

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

**1.1 Mot de bienvenue de la mairesse**

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

**2024-07-109**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2024-07-110**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024**

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 tel que déposé.

Adoptée

**2024-07-111**

**1.4 Adoption du procès-verbal de correction du 5 juillet 2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 202.1 du code municipal stipulant que le greffier est autorisé à corriger une erreur qui apparaît de façon évidente dans un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil.

Il est proposé par Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de correction du 6 juillet 2024 tel que déposé.

Adoptée

### **1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités**

2024-07-112

### **1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2024**

**ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 111,009.58\$

Adoptée

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution **2024-07-112** au montant de 111,009.58\$

---

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2024-07-113

### **1.7 Autorisation à payer une facture à Mallette SENCRL pour l'audit des livres et comptes l'année 2022**

Il est proposé par Jérémy Martin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # F1-00285239 au montant de 24 075,00 \$ à Mallette SENCRL pour l'audit des livres et comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Adoptée

### **1.8 Période de questions**

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-07-114

### 2.1 Festival des pompiers de la mutuelle des incendies de Portneuf

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des services incendies de la MRC de Portneuf sera représenté à ce festival

**CONSIDÉRANT** le programme du festival incluant des compétitions amicales et des démonstrations d'opération d'urgence

**CONSIDÉRANT** la participation de la brigade de Rivière-à-Pierre par l'entremise du SISEM

Il est proposé par Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** la facture 2317 à la municipalité de St-Ubalde au montant de \$250 aucune taxe applicable pour les frais d'organisation du festival des pompiers de la mutuelle des incendies de Portneuf

Adoptée

2024-07-115

### 2.2 Achat d'équipements usagés pour secours hors-route

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la municipalité de porter secours sur son territoire lors d'incident

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement ce service nous est apporté en entraide par le service des incendies de St-Raymond

**CONSIDÉRANT** que des premiers répondants serait disponible pour répondre à cette demande s'ils avaient les équipements adéquats

**CONSIDÉRANT** qu'un service local procurerait une réponse plus rapide lors d'une intervention

**CONSIDÉRANT** les équipements proposés par la municipalité de Lac-aux-Sables à un coût avantageux

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ACHETER** de la municipalité de Lac-aux Sables un VTT Bombardier Quest XT.4X4 2003 avec ensemble de chenilles, une remorque-civière ainsi qu'une grande remorque permettant le transport des équipements pour un montant total de 8 500.00 \$

Adoptée

2024-07-116

**2.3 Autorisation de paiement à la Municipalité de Lac-aux-Sables pour le service d'incendie SISEM**

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 240129 au montant de 18,648.69\$ pour la période du 1er avril au 30 juin 2024, aucunes taxes applicables  
*Provenance des fonds : 02 22000 442*

Adoptée

**3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2024-07-117

**3.1 Autorisation de paiement à la Scierie Welsh Inc pour l'achat de bois de pont pour resurfaçage**

Il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 4344 au montant de 6,292\$ plus les taxes applicables pour l'achat de bois de pont  
*Provenance des fonds : 02-32000-521*

Adoptée

2024-07-118

**3.2 Autorisation de paiement à Transport Alain Carrier Inc pour l'intervention de machineries lourdes lors de l'installation d'un puisard en béton sur la rue principale**

Il est proposé par Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 11248 au montant de 6,081.50\$ plus les taxes applicables pour l'intervention de machineries lourdes  
*Provenance des fonds : 02-32000-521*

Adoptée

2024-07-119

**3.3 Autorisation de paiement à Entreprises Électriques P. Boucher Inc pour l'installation de 2 nouveaux luminaires de rue**

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 1312 au montant de 1,770.00\$ plus les taxes applicables pour l'installation de 2 luminaires de rue  
*Provenance des fonds :02-32000-521*

Adoptée

**2024-07-120**                    **3.4 Autorisation de paiement à Isabelle Blanchet** pour l'entretien de la pelouse des terrains de la municipalité pour les mois de mai et juin

Il est proposé par Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 357327 au montant de 2,800.00\$ plus les taxes applicables pour l'entretien de la pelouse  
*Provenance des fonds : 02-63200-521*

Adoptée

**2024-07-121**                    **3.5 Autorisation de paiement à Émondage RB** pour la facture 1161 au montant de 1 400.00\$ plus les taxes applicables et la facture 1162 au montant de 3,561.25\$ plus les taxes applicables pour l'élagage d'arbres et abattage d'arbres dangereux près de la caserne.

Il est proposé par Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement des factures 1161 et 1162 au montant de 4,961.25\$ plus les taxes applicables pour l'élagage et l'abattage d'arbres  
*Provenance des fonds : 02-32000-521*

Adoptée

**2024-07-122**                    **3.6 Autorisation de dépenses à SAMBBA** selon le devis 00112 au montant de 3,053.45\$ plus les taxes applicables pour une évaluation sommaire de l'état du lac Beaupré

Il est proposé par Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ACCEPTER** la dépense de 3,053.45\$ plus les taxes applicables pour l'évaluation du lac Beaupré  
*Provenance des fonds : 23-05000-729*

Adoptée

**2024-07-123**                    **3.7 Autorisation de dépenses à Monuments funéraires Les Artisans du Granit** au montant de 2,000.00\$ plus les taxes applicables pour un nettoyage au jet de sable de la croix de granit

Il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ACCEPTER** la dépense de 2,000.00\$ plus les taxes applicables pour le nettoyage au jet de sable de la croix de granit  
*Provenance des fonds : 02-70150-521*

Adoptée

#### 4. URBANISME

2024-07-124

**4.1 Adoption du règlement numéro 538-24** modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de Zonage* numéro 435-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été adressée à la Municipalité afin de modifier le *Règlement de zonage* numéro 435-14 dans le but de permettre l'utilisation de conteneur à des fins structurales;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme a formulé un avis favorable au conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier les normes afin d'encadrer l'utilisation des conteneurs à des fins structurales;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 9 avril 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité adopte le règlement numéro 538-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales

Adoptée

2024-07-125

**4.2 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement #541-24** modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac dans la zone commerciale C-6

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et greffier trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 541-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2024-07-126

**4.3 Adoption du second projet de règlement numéro 541-24** modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de Zonage* numéro 435-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été adressée à la Municipalité afin de modifier le *Règlement de zonage* numéro 435-14 dans le but de permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage « service de machinerie lourde » qui comprend les entreprises d'excavation est permis en zone commerciale C-6;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est en accord avec les politiques générales d'aménagement du Plan d'urbanisme numéro 431-14;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme a formulé un avis favorable au conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 11 juin 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité adopte le second projet de règlement numéro 541-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6

Adopté

## **5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ**

2024-07-127

**5.1 Autorisation de paiement à Nature et Associés Inc** pour la confirmation et balise du sentier du lac Clair

Il est proposé par Diane Blouin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture 1026 au montant de 5,885.25\$ plus les taxes applicables pour la reconnaissance et balise de sentier du lac Clair  
*Provenance des fonds : 23-08000-723*

Adoptée

2024-07-128

**5.2 Demande de subvention supplémentaire pour l'OTJ** pour le terrain de jeux et service de garde

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide financière auprès du gouvernement a été refusée

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir le service qui est essentiel pour la population de Rivière-à-Pierre

**CONSIDÉRANT** que l'OTJ a tenté de combler le manque à gagner par des levées de fond et activités supplémentaires

Il est proposé par Jérémy Martin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ACCORDER** à l'OTJ une subvention supplémentaire de \$2000 afin de maintenir les services proposés  
*Provenance des fonds : 02-70190-951*

Adoptée

**6. CORRESPONDANCE**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Pascale Bonin de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19h35 heures

---

Danielle Ouellet,  
Mairesse

---

Michel Pelletier, Directeur général et  
greffier-trésorier